

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_148 : MARCHES / CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA PASSATION DES MARCHÉS D'ÉTUDES CONCERNANT LES RÉVISIONS DU PLUI-H DE LA CABA ET DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

Rapporteur : Monsieur Alain COUDON

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) s'est dotée d'un PLUi-H en décembre 2019 couvrant l'ensemble du territoire communautaire. Aujourd'hui, compte tenu des évolutions réglementaires apportées en particulier par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la CABA souhaite engager la révision générale de son PLUi-H. Ce nouveau document devra permettre de doter le territoire de la CABA d'un document d'urbanisme ambitieux, fédérateur et équilibré, respectant les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

De son côté, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie souhaite engager la révision générale de son schéma, de façon à disposer d'une stratégie d'aménagement du territoire de long terme, partagée et actualisée face aux défis des transitions et aux évolutions législatives.

Afin de répondre au mieux aux objectifs de ces deux procédures concomitantes de révision de documents d'urbanisme, il est envisagé la constitution d'un groupement de commandes entre les deux entités, permettant ainsi une économie de moyens et une meilleure synergie des résultats.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir la procédure d'un groupement de commandes auquel participeront la CABA et le Syndicat Mixte du SCoT BAAC, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113 8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés dans le projet de convention constitutive qu'il est proposé d'adopter ce jour. Celle-ci dispose notamment que la CABA assurera les fonctions de coordonnateur au sein du groupement. A ce titre, elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants sur la base des modalités organisationnelles qu'elle applique elle-même pour ses propres achats, pour choisir les titulaires des marchés. Elle sera enfin chargée de signer et de notifier les marchés. En revanche, chaque membre demeure responsable de l'exécution de son propre marché.

Pour les besoins de ce projet, les membres du groupement ont décidé de constituer une Commission d'Appel d'Offres spécifique propre à cette consultation. Elle sera présidée par le représentant du coordonnateur ou son délégué. Cette commission sera composée, pour chacune des 2 entités constituant le groupement, de 4 membres titulaires et de 4 membres suppléants désignés au sein des Commissions d'Appels d'Offres de chacune des entités.

Ainsi, au sein de la CABA, il est proposé de nommer les membres suivants :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Alain COUDON	Catherine AMALRIC
Bernadette GINEZ	Guy SENAUD
Isabelle LANTUEJOUL	Jean-François RODIER
Christian POULHES	Christian FRICOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la CABA et le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie relatif aux marchés d'études pour la révision du PLUi-H de la CABA et du SCoT BACC ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à ces prestations pour les besoins propres des membres du groupement, dont le projet est joint en annexe ;
- d'accepter que la CABA soit désignée coordonnateur du groupement et assume les missions qui lui sont dévolues par la convention constitutive ;
- de désigner les membres ci-après comme membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce projet :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Alain COUDON	Catherine AMALRIC
Bernadette GINEZ	Guy SENAUD
Isabelle LANTUEJOUL	Jean-François RODIER
Christian POULHES	Christian FRICOT

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement et tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.